

Le Mét@llo Normand

La lettre électronique de la CFDT Métallurgie Normandie



Numéro spécial Coronavirus #1 – 6 avril 2020

Afin de garder un contact au domicile de chacun, l'UmN s'engage dans un premier numéro spécial pendant la crise sanitaire, qui rebat les cartes de nos pratiques. Vous y trouverez notamment des liens vers les sites et informations de nos structures et des conseils pour organiser vos réunions à distance.

Cette crise réactualise des questions syndicales anciennes : faut-il compenser le risque d'insalubrité par des primes ? Les mineurs se le demandaient déjà il y a cent ans. La controverse allait bon train car le pouvoir d'achat induit par ces primes empêchait ensuite les ouvriers de revendiquer de meilleures conditions de travail. **Alors 1000€ ou pas ?** La CFDT a toujours privilégié les mesures préventives pour la santé à la compensation financière des risques... mais quand le risque est inévitable (pour nos soignants par exemple), il va de soi qu'il doit être compensé. La question qui se pose à l'industrie de la métallurgie peut alors se résumer à : **où et à quel moment est-il incontournable de prendre un risque ?** Est-ce que fabriquer de nouveaux camions frigorifiques est une véritable urgence pour livrer des denrées alimentaires ? C'est l'avis du Préfet de la Manche...

Faut-il compter les morts ou compter les fibres ? Telle est la question posée dans mon livre « *vivre et mourir de l'amiante* » quand deux logiques s'affrontaient dans la lutte contre cet agent cancérigène : des syndicalistes s'employaient à compter les fibres d'amiante dans l'air pour les réduire au maximum, tandis que d'autres comptaient les morts pour dénoncer la situation. Les mesures barrières que nous voulons contrôler aujourd'hui sont les fibres d'hier : **un virus invisible dont on cherche à éviter la propagation en sensibilisant chacun à sa dangerosité.**

Parmi les militants CFDT, certains expliquent à leurs collègues les gestes de protection sur les lieux de travail, posent des exigences à leur direction pour des mesures barrières efficaces, d'autres les incitent à fermer quand l'activité n'est pas utile à la Nation, d'autres encore acceptent de reprendre sous condition par crainte que l'entreprise dépose le bilan. Aujourd'hui, des usines de la métallurgie ont leurs portes ouvertes, avec des cales pour ne pas toucher les clenches. **Mais est-ce suffisant pour éviter que la maladie frappe à cette porte ou que l'entreprise mette la clé sous la porte ? Face à nos responsabilités syndicales, nous serons tous pris dans ces dilemmes insoutenables.**

Une autre logique syndicale s'en tiendra probablement au funeste décompte quotidien et désignera l'Etat et les patrons comme responsables de tous les maux.

Mus par la volonté d'être les premiers à reprendre la course dans l'économie mondiale, certains patrons nous expliquent déjà que ce virus n'est pas plus dangereux qu'autre chose, invoquent la responsabilité individuelle de chacun sur le respect des consignes sanitaires ou vont même jusqu'à faire signer une décharge pour se dédouaner de toute responsabilité. A l'heure où des usines réouvrent et face à la complexité de cette situation, l'UmN CFDT rappelle à tous qu'il est toujours possible pour un salarié d'exercer son **droit de retrait en cas de danger grave et imminent**, et que l'employeur a une **obligation de santé et de sécurité** à l'égard des salariés. **Les militantes et militants CFDT continueront à chercher la voie étroite qui évitera à la fois la maladie et la perte des emplois.**

Pour l'UmN

Cécile Maire, Secrétaire Générale

UmN-CFDT 10-18 quartier du Grand Parc 14200 Hérouville-Saint-Clair

06.84.88.07.12 umncfdt@orange.fr

Rédaction de la lettre électronique : Cécile Maire

Comité de relecture : Pascal Gervaise, Vivien Orléach, Jean-Louis Turpin

POUR S'ABONNER au Mét@llo Normand...

Les secrétaires de syndicats sont chargés de transmettre à l'UmN une liste d'adresses mail destinataires de cette lettre électronique. **Le Mét@llo Normand** est actuellement diffusé aux militantes et militants listés par les syndicats, aux membres du Bureau de l'UmN, aux animateurs de formations de l'UmN, aux Unions Régionales Interprofessionnelles, à la Fédération, à d'autres Unions métaux. Ceux qui la reçoivent sont libres de la faire suivre, par exemple aux adhérentes et adhérents de leur section. Si vous souhaitez inscrire d'autres personnes ou au contraire ne plus recevoir cette lettre, faites-le savoir à votre secrétaire de syndicat ou à umncfdt@orange.fr.

POUR FIGURER dans le Mét@llo Normand...

Merci de transmettre tracts et articles de presse sur umncfdt@orange.fr
en informant votre syndicat.

Organiser des réunions syndicales pendant le confinement	2
Formation syndicale	3
A vos agendas !	3
COVID-19 : site confédéral	3
COVID-19 : site de la CFDT Cadres	5
COVID-19 : accords de branche de la métallurgie	6
COVID-19 : information de l'interprofessionnelle régionale	6
Portraits de militants pendant le confinement : Patrick	7
Portraits de militants pendant le confinement : Jean-Louis	8
Chereau (Manche) : un employeur qui se fait remarquer	9

Vivien et Cécile sont à votre
écoute en télétravail !
N'hésitez pas à les solliciter
par mail ou téléphone

Organiser des réunions syndicales pendant le confinement



L'UmN l'a fait, les syndicats peuvent le faire !

L'UmN recommande à ses syndicats de maintenir une habitude de discussion collective dans la période.

La plateforme que vous avons utilisée est <https://zoom.us/>, il suffit de créer un compte et ensuite de se laisser guider, soit comme organisateur de la réunion (qui transmet le lien aux participants), soit comme participant (qui accepte l'invitation de l'organisateur). C'est gratuit pendant 40 minutes jusqu'à 100 personnes.

Ce n'est qu'un exemple, si vous êtes un habitué de Skype, de Whereby ou d'autre chose, n'hésitez pas à utiliser ces outils. Une visioconférence nécessite de préparer soigneusement l'ordre du jour et les débats mais une fois que la discussion est engagée, cela a fonctionné entre nous, hormis des difficultés temporaires de connexion.

Formation syndicale

En raison de la crise sanitaire, les formations suivantes sont reportées :

- 27, 28, 29 avril et 9 et 10 juin : Agir sur les conditions de travail
- 18 et 19 mai : Agir Dans le CSE
- 12, 13 et 14 mai : Agir et négociateur
- 16, 17 et 18 juin : Responsable SSE
- Mai ou juin : Syndicalisation : Imag'in Cadre

L'UmN établira avant l'été un calendrier pour le 2nd semestre.

A vos agendas !

DATES	COMMISSION EXECUTIVE (MEMBRES ELUS)	BUREAU REGIONAL (MEMBRES ELUS)	AUTRES RENDEZ-VOUS
10, 17, 24 AVRIL 2020	1H de visio-conférence hebdomadaire		
14 MAI 2020		Villers	
2 JUIN 2020			Commission des amendements
30 JUIN 2020			Assemblée Générale UmN

En vert, public spécifique. En bleu, large public militant. En rouge, modifications.

COVID-19 : site confédéral

https://www.cfdt.fr/portail/actualites/crise-du-covid-19/coronavirus-les-reponses-a-vos-questions-srv1_1100672

Le Grand débat national
Les ordonnances travail
L'agenda social
L'assurance-chômage
L'avenir des retraites
Le compte personnel d'activité
La loi travail
Hommage à François Chérèque
Mobilisation pour le climat
L'industrie face à la crise
Le pacte de responsabilité
La loi sur la sécurisation de l'emploi
Formation professionnelle et démocratie sociale
Pacte du pouvoir du vivre
L'accord sur la qualité de vie au travail
La représentativité
Petites entreprises
Une CFDT plus proche de vous
Saisonniers

SUR LE TERRAIN
INVITÉ DU MOIS
SPÉCIAL IMPÔTS 2019

STOP CORONAVIRUS COVID-19

FACE AU CORONAVIRUS VOUS N'ÊTES PAS SEUL·E·S

Cfdt:

Dernières mises à jour

Nouveau (02/04) : Ai-je le droit de débloquer mon épargne salariale en période d'activité partielle ?

Nouveau (01/04) : Je suis demandeur d'emploi, dois-je m'actualiser à Pôle Emploi malgré l'épidémie de Covid-19

Nouveau (01/04) : Mon contrat de travail a été rompu (démission ou licenciement) et je dois exécuter un préavis. Le terme du préavis est-il reporté si jamais je suis placée en arrêt de travail ou bien en chômage partiel ?

Nouveau (01/04) : Vous êtes routier ? Une ligne téléphonique d'aide dédiée au **Transport route** vient d'être créée.

Vous pouvez aussi consulter :

<https://code.travail.gouv.fr/fiche-ministere-travail/coronavirus-covid-19-fiches-conseils-metiers-pour-les-salaries-et-les-employeurs>

Si vous n'avez pas encore créé votre espace adhérent sur www.cfdt.fr, c'est le moment ! Cliquez sur « espace adhérent » en haut à droite et créez votre compte à partir de votre Numéro Personnel d'Adhérent (sur votre carte) et d'un mot de passe de votre choix.

Une fois le compte créé, de nombreuses fiches pratiques vous seront accessibles dans « ARC » (Accompagnement Ressources Conseil).

Vous pouvez également vous inscrire dans le groupe « les élu.e.s du CSE » si vous êtes concernés, où se trouve un forum (questions réponses).

Ces outils complètent le contact avec votre syndicat.

Surtout ne restez pas seul.e.s avec vos questions !

Voir par exemple :

https://arc.cfdt.fr/portail/arc/classement/recherche/cible/privé/dans-le-cadre-d-une-crise-sanitaire-comment-aborder-le-plan-de-continuite-d-activite-de-l-entreprise-ou-de-l-administration-srv1_1105532

ou la mise en place du télétravail,

<https://arc.cfdt.fr/portail/arc/classement/recherche/cible/privé/comment-mettre-en-place->

COVID-19 : site de la CFDT Cadres

<https://www.cadrescfdt.fr/actualites/teletravail-sortons-de-improvisation?fbclid=IwAR2r3Jg1c1ep4VborsLbDbg7YCYb5vYOj1cxGis1eEiOxi9ONaBM4TpmC6s>

Communiqué de presse CFDT Cadres du 2 avril 2020

TÉLÉTRAVAIL : SORTIR DE L'IMPROVISATION

L'instauration du télétravail négocié a été soutenue par la CFDT Cadres depuis les premiers accords interprofessionnels, initiatrice de l'accord cadre européen du 16 juillet 2002 et de l'accord national interprofessionnel du 19 juillet 2005. La CFDT Cadres a depuis développé une expertise utile et reconnue : conseil aux équipes de négociation d'accord d'entreprise, respect du droit à la déconnexion, mise en garde contre les risques de surcharge cognitive.

Au total, avant la crise, près de 10% des travailleurs bénéficiaient d'un télétravail encadré de garde-fous, avec une limite à deux, voire trois jours, par semaine, un suivi managérial et un lieu dédié à domicile. Beaucoup bénéficiaient également du télétravail occasionnel. Aujourd'hui la crise sanitaire impose un large mouvement qui concernerait, selon l'Insee, plus de 30% des travailleurs. Ce chiffre pourrait augmenter puisque le ministère du Travail estime que plus de 40% des postes de travail sont praticables à distance.

” LA CFDT CADRES MET EN GARDE CONTRE LES DÉRIVES ET LE DÉVOIEMENT DU TÉLÉTRAVAIL ET APPELLE AU NÉCESSAIRE APPUI AUX TÉLÉTRAVAILLEURS, DONT BEAUCOUP NE SONT PAS EN CONDITIONS HABITUELLES MAIS EN MODE DÉGRADÉ DE TRAVAIL À DISTANCE.

Elle appelle les managers et les responsables ressources humaines à demeurer à l'écoute de ces nouveaux télétravailleurs qui subissent cette modalité avec plus ou moins de facilités, improvisent par eux-mêmes la continuité de leur engagement professionnel, le plus souvent dans un environnement personnel lui aussi bouleversé.

Des points de vigilance s'imposent : maintenir le lien individuel et collectif, fournir un équipement adéquat, adapter la charge de travail et les échéances - un environnement, confiné avec sa famille, permet rarement une efficacité à 100% -, garantir les plages de déconnexion, limiter au maximum l'intrusion et la porosité tout en étant ouvert aux marges de manœuvre pour les salariés...

Le travail à distance ne doit pas dégrader la santé des travailleurs ni leurs conditions de travail, ni les conditions de leur équilibre vie professionnelle - vie personnelle rendu précaire ; il impose à l'entreprise ou l'administration de remplir son rôle.

MON TRAVAIL À DISTANCE, J'EN PARLE ! - UNE ENQUÊTE SUR VOS CONDITIONS DE TÉLÉTRAVAIL

Publié le 02/04/2020



Dans la période actuelle de confinement pour éviter la propagation du Covid-19, le télétravail est la forme d'organisation du travail rendue impérative pour celles et ceux dont le métier ou le poste le permet.

MON TRAVAIL À DISTANCE
TÉMOIGNEZ DE VOTRE EXPÉRIENCE !



En tout état de cause, le télétravail est vécu diversement dans la période, ne serait-ce parce qu'il est effectué sur la totalité de la semaine, dans des situations où la distinction avec la sphère privée se confond fortement avec la sphère professionnelle, notamment lorsque l'on garde ses enfants et il peut être très contraint du fait de la crise sanitaire.

Certains travailleurs pratiquaient déjà le télétravail tandis que d'autres le découvrent, s'y habituent, plus ou moins facilement. Dans ce contexte, la CFDT s'associe au projet « Mon travail à distance, j'en parle ! », déployée sur la plateforme <https://montravail-a-distance.jenparle.net/> développée par Res publica, cabinet

La CFDT, associée au cabinet Res Publica, vous invite à témoigner sur votre expérience de travail à distance :

<https://mon-travail-a-distance.jenparle.net/>

Votre contribution peut aider à faire avancer ce sujet devenu incontournable !

Vous pouvez aussi simplement lire les témoignages si cela vous intéresse.

COVID-19 : accords de branche de la métallurgie

A venir dans le prochain numéro spécial

COVID-19 : information de l'interprofessionnelle régionale

La CFDT s'associe à certaines organisations syndicales et patronales pour affirmer que les gestes barrières sont un préalable à toute activité professionnelle et pour dire que le dialogue social doit être la voie privilégiée dans cette période compliquée. Les militantes et militants peuvent se référer à cette déclaration commune auprès de leur employeur.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans le contexte de l'épidémie du Covid-19, les partenaires sociaux de Normandie se sont réunis ce 27 mars pour échanger sur la grave crise sanitaire que nous connaissons actuellement.

Nous soutenons tout d'abord l'ensemble des personnels soignants et aidants - qu'ils travaillent en milieu hospitalier ou en ville, en EPHAD, dans les Maisons de Retraite ou au domicile des personnes - qui poursuivent dans des conditions parfois très difficiles leurs soins auprès de tous ceux qui en ont besoin.

Nous saluons également tous les salariés et les entrepreneurs qui poursuivent leurs activités dans leurs entreprises ainsi que tous les agents publics mobilisés pour réaliser leurs missions.

Cette Mobilisation est remarquable. Elle est historique.

Nous avons tous répondu à l'appel des pouvoirs publics pour limiter autant que faire se peut la propagation du virus par le confinement et les restrictions de circulation. Nous sommes tous conscients du fait que le net ralentissement des activités économiques aura très rapidement des conséquences lourdes et durables pour les entreprises, et notamment les plus petites d'entre elles, ainsi que pour leurs salariés et leurs dirigeants.

Nous souhaitons que les entreprises, en concertation avec leurs équipes, leurs représentants du personnel et grâce à un dialogue responsable, mettent en œuvre les méthodes de prévention et de protection permettant la mise en place et le respect des gestes « barrière » nécessaires à la protection réelle et efficace des salariés ; ces gestes formant les conditions impératives pour maintenir l'activité économique en Normandie.

Nous réaffirmons que le dialogue social dans les entreprises est aujourd'hui essentiel à travers, en particulier, les CSE.

Nous avons conscience des difficultés concrètes de l'exercice. Mais nous devons tout faire pour que cette crise sanitaire ne se double pas d'une crise économique résultant d'un arrêt de l'économie régionale.

Nous en appelons à la responsabilité de tous : ce n'est pas par la contrainte ou le versement de prime mais sur le terrain, et par un dialogue social de qualité, que les entreprises et leurs salariés parviendront à trouver les moyens permettant d'assurer la protection de la santé de tous et la poursuite de l'activité économique.

Pour sortir ensemble plus forts de cette épreuve, soyons tous responsables dans l'intérêt de tous !



Portraits de militants pendant le confinement : Patrick

Patrick n'a plus aucune activité professionnelle depuis le 17 mars à 13h30, jour où son entreprise sous-traitante de l'automobile a mis en chômage technique celles et ceux qui ne peuvent pas faire de télétravail.

Habitué des déplacements incessants pour ses mandats syndicaux, il se retrouve avec « **50km en quinze jours** » et « **une vie plus équilibrée** ». Il appelle régulièrement sa mère, qui s'ennuie seule dans la chambre de son EHPAD. Il prend le temps de faire chez lui le rangement qui l'attendait depuis bien longtemps. « **Je me prépare à la retraite** ».



Car Patrick amorce le dernier virage de sa carrière, il doit quitter l'entreprise fin juillet. En plein confinement, il pense au passage de relais organisé de longue date pour ses mandats et sait déjà que « **les contacts vont lui manquer** ». Sa dernière négociation aura porté sur cette crise sanitaire inédite : dans son entreprise, « **les 15 premiers jours d'activité partielle ont été payés à 95%** » ; des congés payés peuvent être pris ensuite pour ne pas perdre de salaire ou, pour les cadres, par solidarité avec les non-cadres.

Les derniers mois de sa longue carrière syndicale sont aussi l'occasion d'expérimenter des réunions de CSE-C par Skype pour 32 membres ! A part quelques problèmes techniques qui restent à régler, Patrick souscrit à cette option qui peut éviter pas mal de déplacements pour prendre des décisions ou rendre des avis.

Au sein du syndicat métaux CFDT Flers Condé Vire dont il est le secrétaire, beaucoup de coups de fil s'enchaînent avec les délégués syndicaux, « **quelques heures par jours** » pour conseiller, échanger, garder contact avec les membres de son syndicat.

Portraits de militants pendant le confinement : Jean-Louis

Technicien de maintenance dans une société de sous-traitance électronique, Jean-Louis a vécu un arrêt d'activité le 19 mars, avec une astreinte jusqu'au 26 mars. En activité partielle, il est **« monté une fois pendant le confinement pour une alarme incendie, une fausse alerte »**. Il se réjouit de reprendre le 3 avril, il va faire partie de l'équipe qui remet en sécurité des postes, nettoie, démonte les portes et les clenches, aménage les salles de pause... **« Dès qu'il y a une opération faite sur les postes, on est sollicités »** en tant que membre de la CSSCT. Un CSE extra a décidé que l'entreprise redémarrerait le 6 avril 2020 avec un maximum de 20 personnes qui tourneront sur l'ensemble du bâtiment.

Jean-Louis n'a pas laissé le choix à la direction en disant **« je serai sur le site en tant que secrétaire CSE et CSSCT, de toutes façons, vous me comptez »**. Il va travailler à la journée, avec des missions demandant de la polyvalence : conduite de ligne ou maintenance. **« A partir du moment où il y a des gens qui travaillent, je dois être là, on a un rôle à jouer en tant que représentant du personnel : orienter, guider, répondre aux interrogations, expliquer les procédures de sécurité, rassurer »**. Le contact entre Jean-Louis, délégué syndical, et la direction est étroit, notamment quand un cas de contamination a été identifié. Concernant ses relations avec les autres élus et adhérents, il prend des nouvelles pour **« savoir si tout le monde va bien »**.

Dans son rôle de secrétaire du syndicat métaux Rouen Elbeuf Dieppe, Jean-Louis fait suivre les informations de la FGMM et de la Confédération qui **« ont fait un bon travail »** notamment sur les questions-réponses. Il appelle aussi régulièrement les sections dont l'entreprise tourne encore et conseille ceux qui sont en négociation. Il a aussi appelé l'UIMM pour savoir quel message est véhiculé aux entreprises adhérentes et parler des mesures sanitaires.

Jean-Louis reconnaît volontiers être **« comme un lion en cage »** lorsqu'il est confiné à son domicile, même s'il a un jardin et vit dans un environnement où il a de l'espace autour de lui. **« Je suis assez actif au quotidien alors me retrouver confiné ce n'est pas si simple à vivre. »** Il fait beaucoup de sport et sort promener ses chiens. Jean-Louis a profité du temps imparti pour **« faire la formation initiale en ligne de 3 jours »** qu'il doit faire pour commencer son mandat de conseiller prudhommal. Il fait des PV de CSE, met de l'ordre dans ses dossiers, s'occupe un maximum. **« Et la maison brille ! »** Sa compagne télétravaille à leur domicile, ils sont confinés à deux, sans leurs enfants. Comme il a du mal à rester enfermé, **« l'annonce de la reprise c'est un certain soulagement »**. Il souffre du manque de contact, de la distance instaurée avec les personnes croisées.

« Je ne vois pas comment le confinement va se terminer ». Il est conscient que pas mal de boîtes vont reprendre le travail, il faudra gérer le stress, l'incertitude, les inquiétudes. Ce qu'il retiendra de cette expérience, c'est qu'**« on n'est pas grand-chose »**, qu'une si petite chose comme ce virus peut faire beaucoup de dégâts sur l'Homme et sur l'économie. Il espère que cela **« servira de leçon pour penser différemment »**, trouver de nouvelles solutions aux problèmes sociaux.

Jean-Louis considère que le confinement a obligé à s'ouvrir à d'autres moyens de communication pour garder le contact, **« on n'a pas toujours besoin d'être tous autour d'une table pour faire avancer les choses »**. Mais le syndicalisme, **« c'est aussi le terrain, il va falloir reconquérir le terrain dès la reprise, c'est là que sont les interrogations et les craintes »**. Il faudra **« s'assurer que les salariés pourront travailler en sécurité »**.



Chereau (Manche) : un employeur qui se fait remarquer

DANS LA MANCHE, LE PDG REGRETTE « LA PSYCHOSE » ET MINIMISE LE RISQUE POUR INCITER À LA REPRISE DU TRAVAIL

Dans un courrier envoyé à ses salariés, le PDG d'une entreprise de la Manche associe le COVID-19 à la grippe saisonnière. Selon lui, le risque économique demeure bien plus important que le danger sanitaire. Il en appelle « au sang-froid et à la raison » pour reprendre le travail dès le 6 avril.

PAR MANUEL SANSON | 02 AVR 2020 LE POULPE

COVID-19, péril de santé publique ou grave menace sur l'économie et les emplois ? Damien Destremau, PDG de l'entreprise Chereau, semble avoir choisi son camp. Le 23 mars dernier, ce grand patron de l'un des leaders européens spécialisé dans la production de remorques frigorifiques – 210 millions de chiffre d'affaires a pris sa plus belle plume pour écrire à son millier de salariés.

A cette date, l'entreprise, basée près d'Avranches dans la Manche, a fermé ses portes en pleine crise sanitaire afin d'empêcher la propagation de l'épidémie. Chereau, propriété du fond d'investissement espagnol Miura Private Equity depuis 2016, a déjà déposé un dossier de chômage partiel. Si ce dernier a été validé par la Direccte, Damien Destremau imagine déjà la suite.

Et sans prendre de pincettes : **« Je suis conscient que pour un certain nombre d'entre vous il n'est pas évident d'envisager une reprise rapide de notre activité. C'est pourtant ce que nous allons faire. »** Et tant pis pour les salariés inquiets de transmettre ou d'attraper le coronavirus. Qu'importe également les voix qui appellent à mettre en pause les activités non essentielles à la survie du pays en temps de crise.

« Ce qui est dangereux dans cette crise du coronavirus, ce n'est pas seulement le virus en lui-même et ses répercussions sur la santé, mais aussi et surtout la psychose ambiante qui s'est installée et dont les conséquences économiques risquent de faire des ravages bien plus préoccupants », développe le PDG en remerciant ses ouailles d'avoir gardé leur calme au moment de la mise à l'arrêt de l'entreprise **« malgré les nombreux messages alarmistes relayés en continu par la plupart des médias »**.

Dans sa missive, Damien Destremau s'improvise médecin. Et de citer **« une étude réalisée par les universités de Rennes et de Rouen publiée le 16 mars »**. A l'appui de chiffres qu'il mentionne dans son courrier, le patron estime **« que dans la tranche d'âge qui concerne l'entreprise, nous avons peu de probabilité d'être atteints sérieusement »**. **« Et je peux vous dire, là aussi en toute transparence, pour avoir échangé avec des proches ayant été atteints, que cela peut clouer littéralement au lit pendant une dizaine de jours, ou passer inaperçu selon les défenses immunitaires de chacun »**, ajoute le patron reconverti en médecin.

Et le PDG d'enfiler dans un second temps sa casquette d'épidémiologiste : **« Ce virus n'a pas plus de conséquences (d'après les statistiques disponibles) que notre grippe annuelle, qui touche, rappelons-le, 2 à 6 millions de personnes chaque année en France, cause en moyenne 10 000 décès, dont 90% de personnes âgées de 65 ans et plus. »**

Alors que la communauté scientifique s'accorde désormais sur le fait que le COVID-19 est beaucoup plus dangereux que la grippe, Damien Destremau affirme l'inverse. Sauf sur un point. Il existe quand même, selon lui, **« une différence majeure entre la grippe annuelle et le COVID »** : **« Le confinement et son impact économique. »** **« Chaque journée sans production chez Chereau se traduit par 20 véhicules de moins mis sur la route. Une journée de production ne se rattrape jamais »**, soutient le chef d'entreprise.

« Nous sommes en train de nous approvisionner en masques individuels afin de compléter notre dispositif de gestes barrières », annonce encore l'entrepreneur sans donner plus de précision, sachant que les masques de protection sont, à ce stade, réservés aux soignants. Et le PDG de conclure sa missive de la sorte : **« J'en appelle à votre raison et votre sang-froid pour reprendre travail dès le 6 avril. »** [...]

« Cette reprise a été validée sur ses aspects sanitaires hier en CSE », rapporte de son côté Jean-Luc Holley, représentant syndical CFDT citant l'instauration d'une série de dispositifs de prévention afin de réduire les risques. **« On ne va pas mettre de l'huile sur le feu non plus. Il faut dédramatiser la situation par rapport à ce virus »**, poursuit le représentant des salariés. En off, une autre source syndicale révèle **« que des désaccords ont été exprimés oralement face à cette communication du patron vue comme une maladresse »**. Notre interlocuteur s'étonne **« qu'un chef d'entreprise remette en cause la communication médicale »**. **« J'ai l'impression de revivre l'amiante avec des patrons qui réinventent la dangerosité des choses »**, souffle-t-il.

*Sollicité par *Le Poulpe* pour commenter son courrier, Damien Destremau n'a pas donné suite.

Cet exemple illustre la complexité du positionnement syndical. Face au difficile dilemme entre protection de la santé et protection des emplois, la section syndicale CFDT s'en remet à deux autorités pour accompagner la réouverture : le médecin a donné son feu vert pour reprendre l'activité avec les précautions proposées et le préfet a écrit à l'entreprise pour demander la reprise de production car elle sert à livrer des denrées alimentaires indispensables à la Nation. Notre section pourra compter sur son syndicat pour l'épauler en cas d'incident sur les mesures de protection sanitaire.